Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA13 26 0283

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, un premier projet de résolution CA13 26 0283, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- l'occupation d'un restaurant avec cuisson dans le bâtiment situé au 3165, rue Rachel Est, en dérogation à l'article 677.10 du *Règlement d'urbanisme Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatif à l'usage.

Une assemblée publique de consultation sera tenue concernant ce projet de résolution le 30 septembre, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone **0709**, ci-après illustrée :

1130963045 08-2013

Le projet de résolution CA13 26 0283 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 septembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

5200054